

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 décembre 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 125 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHEAN - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriaty DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Daniel NAVARRO - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BERTRAND représenté par Alain CHOPIN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Eugène CASELLI - Dominique DELOURS représenté par Véronique PRADEL - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Annie GRIGORIAN représentée par Andrée GROS - Garo HOVSEPIAN représenté par Bernard MARTY - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Laurence LUCCIONI représentée par Didier ZANINI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Marlène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Claude VALLETTE représenté par Maxime TOMMASINI.

Signé le 19 Décembre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 6 Janvier 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

VOI 002-601/14/CC

■ Approbation du bilan de la concertation préalable pour la réalisation de la 2ème phase du projet Vieux-Port à Marseille et lancement des procédures d'enquêtes publiques.

DIFRA 14/12343/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération n° VOI 001-336/14/CC du 18 juillet 2014, le Conseil de Communauté a approuvé le lancement de la concertation préalable pour la 2^{ème} phase du projet Vieux-Port à Marseille.

Les modalités de cette concertation préalable ont fait l'objet d'un avis de presse dans les journaux « La Marseillaise » et « La Provence » respectivement du 14 et 16 octobre 2014.

L'information a été également relayée sur le site internet de la Communauté Urbaine Marseille Provence métropole qui a intégré sur une page Web, l'avis de concertation et les panneaux de présentation du projet.

Deux expositions permanentes constituées de cinq panneaux de présentation chacune, se sont tenues du lundi 20 octobre 2014 au lundi 17 novembre 2014 inclus (soit 4 semaines consécutives) au siège institutionnel de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sis au Pharo – 58, boulevard Charles Livon et à l'Hôtel-de-Ville – Pavillon Daviel – quai du Port.

Dans chacun des lieux d'exposition, un registre était mis à la disposition du public afin de recueillir les avis.

Une réunion publique de lancement de la concertation préalable a également été organisée afin de présenter le projet à la population lundi 20 octobre 2014, à 17 h 00, dans l'hémicycle du Pharo.

Les principaux thèmes abordés dans les registres concernent :

- Les déplacements circulation circulation,
- L'aménagement de l'espace public,
- L'aménagement du plan d'eau,
- La gestion des aménagements,
- Le phasage et le coût des travaux.

Un nombre important d'observations ont été formulées. Si beaucoup ne remettent pas en cause les objectifs fondamentaux du projet, certaines font part de réserves et d'inquiétudes. Elles seront, en tout état de cause, analysées avec soin dans le cadre des études qui vont se poursuivre.

Il convient dès lors de soumettre le bilan de cette concertation préalable, joint au présent rapport, à l'approbation du Conseil de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole conformément aux dispositions des articles L 300-2 et R 300-1 du Code de l'Urbanisme.

Par ailleurs, la 2^{ème} phase du projet Vieux-Port nécessitera l'organisation de deux enquêtes publiques au titre du code de l'Environnement d'une part et au titre de la police de l'eau d'autre part.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Signé le 19 Décembre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 6 Janvier 2015

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Environnement ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Métropole ;
- La délibération n° VOI 001-336/14/CC du 18 juillet 2014 du Conseil de Communauté lançant la concertation préalable pour la 2^{ème} phase du projet Vieux-Port à Marseille.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'approuver le bilan de la concertation préalable pour la réalisation de la 2^{ème} phase du projet Vieux-Port à Marseille
- Qu'il est nécessaire de poursuivre les procédures administratives nécessaires au bon déroulement de l'opération et notamment de procéder au lancement des enquêtes publiques.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé, le bilan de la concertation préalable ci-annexé, relatif à la réalisation de la 2^{ème} phase du projet Vieux-Port à Marseille.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à lancer toutes les procédures administratives nécessaires à la réalisation de l'opération notamment les enquêtes publiques.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à la Voirie
aux Espaces publics, et aux Grandes infrastructures

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Éric DIARD

Albert GUIGUI

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 19 Décembre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 6 Janvier 2015